ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ DU 28 SEPTEMBRE 2026 RELATIF
A L'OUVERTURE DES REGISTRES D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES TERMINALES
DES BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La rectrice de l'académie de CLERMONT-FERRAND,

Vu les dispositions du code de l'éducation (articles D334-1 à R334-35) portant dispositions propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général ;

Vu les dispositions du code de l'éducation (articles D336-1 à D336-22-1) portant dispositions générales relatives au baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les registres d'inscription aux épreuves terminales de la session 2027 du Baccalauréat Général et du Baccalauréat Technologique seront ouverts pour toutes les séries, spécialités ou options :

du jeudi 08 octobre 2026 à 9h au vendredi 13 novembre 2026 à 17 heures

ARTICLE 2 :

Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté, et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues à l'article D. 334-19 du code de l'éducation pour le baccalauréat général, et à l'article D. 336-18 du code de l'éducation pour le baccalauréat technologique.
Ces candidats devront confirmer leur inscription avant le :

VENDREDI 02 JUILLET 2027

ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie de CLERMONT-FERRAND est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT